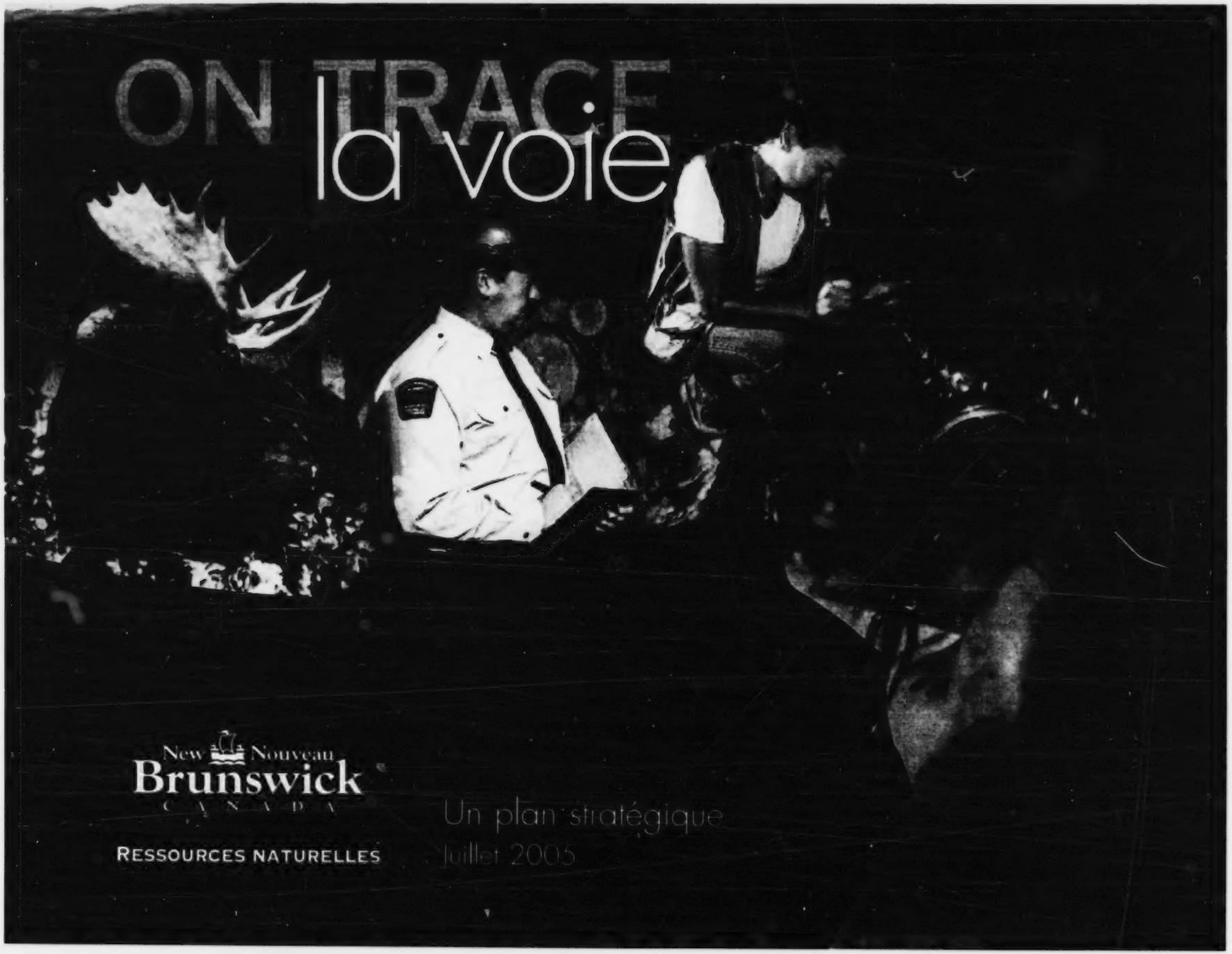
ON TRACE
la voie
New Nouveau
Brunswick
CANADA
RESSOURCES NATURELLES
Un plan stratégique
Juillet 2005

106-06614/

Pour plus d'information :

Tél. : (506) 453-3826
Téléc. : (506) 444-4367
Courriel : dnrweb@gnb.ca
Site internet : www.gnb.ca/0078/

Écrivez-nous à :

Ressources naturelles
C. P. 6000, Fredericton, NB E3B 5H1

Vous pouvez aussi vous rendre dans l'un de nos bureaux régionaux à travers le Nouveau-Brunswick :

Complexe forestier des Maritimes
1350, rue Regent, Fredericton
(506) 453-3826

Région 1
2570, route 180, South Tetagouche
(506) 547-2075

Bureau des ressources minérales
495, promenade Riverside, Bathurst
(506) 547-2070

District 1-1
36, rue Notre-Dame, Kedgwick
(506) 284-3413

District 1-2
164, rue Arran, Campbellton
(506) 789-2336

Succursale
4621, rue Main, Belledune
(506) 237-3212

District 1-3
2566, route 180, South Tetagouche
(506) 547-2080

District 1-4
552, rue Rivière-à-la-Truite, Tracadie-Sheila
(506) 394-3636

Région 2
80, rue Pleasant, Miramichi
(506) 627-4049

District 2-1
2681, route 11, Saint-Laurent
(506) 776-3830

District 2-2
80, rue Pleasant, Miramichi
(506) 627-4050

District 2-3
34, chemin Northwest, Sunny Corner
(506) 836-7009

District 2-4
81, rue Main, Blackville
(506) 843-2908

District 2-5
497, rue Main, Doaktown
(506) 365-2001

District 2-6
10392, route 134, Portage St-Louis
(506) 876-3409
78, rue Évangéline, Bouctouche
(506) 743-7300
11547 route 126 Rogersville
(506) 775-2002

District 2-7
1100, rue Champlain, Dieppe
(506) 856-2344
6, allée Milton, Sackville
(506) 364-4088

Succursale
11547, route 126, Collette
(506) 775-2002

Région 3
et pépinière
3732, Route 102, Island View
(506) 444-4888

District 3-1
15, avenue Forest, Chipman
(506) 339-7019

District 3-2
37563, route 2, Coles Island
(506) 362-2705

District 3-3
5, chemin Mill, Petitcodiac
(506) 756-3152

District 3-4
et Bureau des ressources minérales
207, chemin Picadilly, Sussex
(506) 432-2008

District 3-5
1045, rue Main, Hampton,
(506) 832-6055

District 3-6
1631, route 7, Welsford
(506) 486-6000

District 3-7
40, rue Brunswick, St George
(506) 755-4040

District 3-8
1485, route 122, Skiff Lake
(506) 279-6005

District 3-9
Édifice Ancillaire
1350, rue Regent, Fredericton
(506) 453-2345

Succursale
102, chemin Pinder, Nackawic
(506) 575-6005

Succursale
80, chemin Irishtown, Stanley
(506) 367-7677

Région 4
25 rue Guy, Edmundston
(506) 735-2040

District 4-1
11, rue Gagnon, Saint-Quentin
(506) 235-6040

District 4-2
137, rue Main, Plaster Rock
(506) 356-6030

District 4-3
9, chemin Beech Glen, Perth-Andover
(506) 273-4797

Succursale
9299, route 107, Bristol
(506) 392- 5105

District 4-4
564, rue St-Jean, Saint-Léonard
(506) 423-3010

District 4-5
171, rue Olivier Boucher,
Edmundston
(506) 735-2043

Juillet 2005

INTRODUCTION

En tant que responsable de l'exploitation judicieuse de nos ressources naturelles, le ministère des Ressources naturelles a un rôle de premier plan à jouer au moment où le gouvernement s'efforce de réaliser sa vision pour la province. Le Plan stratégique du MRN décrit la façon dont celui-ci entend concentrer ses ressources au cours des trois à cinq prochaines années.

Notre Plan stratégique comporte un énoncé de mission qui définit l'objectif général du Ministère. Les valeurs orientent le comportement des employés dans l'exercice de leurs fonctions aux fins de remplir la mission du Ministère. Les activités essentielles, ou points stratégiques, y sont précisés. Au nombre de sept, ces points reflètent les principales catégories de rendement et de responsabilité sur lesquelles le Ministère doit concentrer ses ressources et ses efforts pour accomplir sa mission. Les objectifs et les enjeux stratégiques de chacun de ces domaines généraux de responsabilité ont été cernés. Ils constituent les secteurs prioritaires sur lesquels le Ministère se penchera au cours des trois à cinq prochaines années. Ces secteurs ne visent pas à regrouper tous les domaines de responsabilité du Ministère, mais plutôt à mettre en évidence ceux qui nécessitent une attention particulière pendant cette période.

Comme le montre le diagramme suivant, le Plan stratégique fournit les bases de notre plan annuel d'activités, qui décrit plus précisément les mesures qui seront prises afin de mener à bien ces objectifs généraux et enjeux stratégiques. Le Plan stratégique nous trace clairement la voie pour les trois prochaines années en plus de nous guider dans la gestion de nos ressources naturelles, lesquelles contribuent tant à la prospérité de la province.

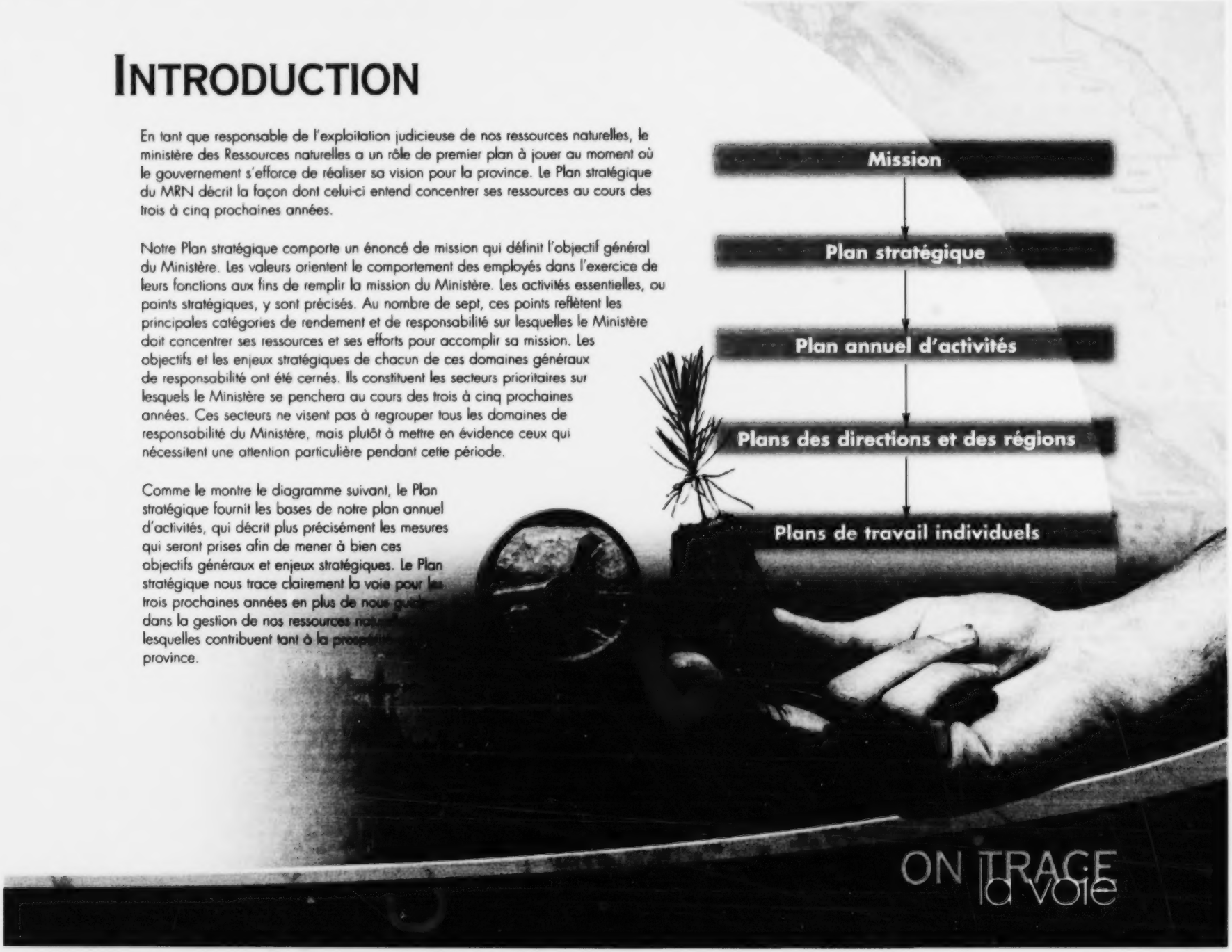

Énoncé de mission

Gérer les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick dans le meilleur intérêt de la population.

Nos Valeurs

1. **Nous dirigeons par l'exemple.**
2. **Nous tenons parole.**
3. **Nous sommes ouverts dans nos communications et responsables de nos actions.**
4. **Nous nous respectons mutuellement et appuyons le mieux-être commun.**
5. **Nous faisons de notre mieux quotidiennement.**
6. **Nous gérons nos ressources naturelles avec un engagement à l'égard de leur utilisation durable, de leur bonne gérance et du service à la clientèle.**
7. **Nous croyons que les équipes et les partenariats créent de meilleures solutions.**
8. **Nous encourageons l'innovation et la disposition à prendre des risques.**

Points stratégiques

1. **Gestion des terres de la Couronne**
2. **Gestion durable des forêts**
3. **Gestion durable de la faune et diversité naturelle**
4. **Protection des ressources**
5. **Collectivités autochtones**
6. **Gestion des ressources minérales et pétrolières**
7. **Organisation efficace et ouverte**

ON TRACE la voie

POINTS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Gestion des terres de la Couronne

- *Offrir sur les terres de la Couronne des possibilités de développement social et économique qui permettent de préserver la diversité naturelle et la qualité de l'environnement.*
- *Protéger et accroître la valeur des terres de la Couronne.*

2. Gestion durable des forêts

- *Gérer les forêts du Nouveau-Brunswick conformément aux objectifs établis dans le document intitulé La forêt publique du Nouveau-Brunswick: Notre avenir commun.*
- *Optimiser la quantité et la qualité des réserves de bois qui peuvent être récoltées de manière durable sur les terres de la Couronne tout en respectant les autres valeurs de la forêt.*
- *Promouvoir la gestion durable des forêts privées.*

3. Gestion durable de la faune et diversité naturelle

- *Protéger et gérer les espèces fauniques, les habitats et la biodiversité dans tout le territoire du Nouveau-Brunswick.*
- *Assurer la gestion durable des espèces fauniques qui sont destinées à la consommation.*

4. Protection des ressources

- *Protéger nos terres et ressources naturelles contre les usages non autorisés.*
- *Protéger les forêts du Nouveau-Brunswick contre les incendies, les insectes et les maladies.*

5. Collectivités autochtones

- *S'acquitter des obligations fiduciaires du gouvernement, en intégrant notamment dans la gestion des ressources naturelles les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones.*

6. Gestion des ressources minérales et pétrolières

- *Établir et tenir à jour une base de données géoscientifiques et minérales complète.*
- *Améliorer la position concurrentielle du Nouveau-Brunswick dans le domaine de l'exploration et de la mise en valeur des minéraux et des hydrocarbures.*
- *Assurer la mise en valeur des ressources minérales et des gisements d'hydrocarbures d'une façon responsable et propre à répondre entièrement aux besoins socioéconomiques des Néo-Brunswickois.*

7. Organisation efficace et ouverte

- *Créer un milieu qui procure un sentiment de soutien et de reconnaissance à nos employés.*
- *Offrir un service de qualité à la population grâce à des politiques bien conçues et à la prestation efficace de programmes.*
- *Communiquer efficacement avec le public et les intervenants.*

ENJEUX STRATÉGIQUES

1. Gestion des terres de la Couronne

- *Offrir sur les terres de la Couronne des possibilités de développement social et économique qui permettent de préserver la diversité naturelle et la qualité de l'environnement.*
- *Protéger et accroître la valeur des terres de la Couronne.*

Enjeux stratégiques correspondant aux buts stratégiques

1.1 Gestion équilibrée des ressources des terres de la Couronne. La flore et la faune, les sols et l'eau des terres de la Couronne font partie intégrante de notre économie et de nos diverses valeurs sociales. Les terres de la Couronne fournissent la matière ligneuse à l'industrie forestière, le territoire pour la recherche et la mise en valeur des minéraux, l'habitat pour la faune et les populations d'animaux sauvages, des possibilités de loisirs, et les valeurs associées à la biodiversité. L'importance du rôle environnemental joué par nos terres publiques est de plus en plus reconnue. Une de nos principales tâches consiste à équilibrer judicieusement les divers usages grâce à une participation concrète du public.

1.2 Application responsable du droit de propriété. Il incombe au MRN de gérer la moitié des terres du Nouveau-Brunswick. Notre tâche consiste à jouer ce rôle en utilisant divers moyens comme un bon inventaire des ressources, une cartographie appropriée, le bon entretien des limites, la restauration des sites, l'entretien de l'infrastructure et l'affirmation du droit de propriété.

2. Gestion durable des forêts

- *Gérer les forêts du Nouveau-Brunswick conformément aux objectifs établis dans le document intitulé La forêt publique du Nouveau-Brunswick: Notre avenir commun.*
- *Optimiser la quantité et la qualité des réserves de bois qui peuvent être récoltées de manière durable sur les terres de la Couronne tout en respectant les autres valeurs de la forêt.*
- *Promouvoir la gestion durable des forêts privées.*

Enjeux stratégiques correspondant aux buts stratégiques

2.1 Planification et développement des ressources forestières. Les ressources forestières des terres de la Couronne appartiennent aux citoyens du Nouveau-Brunswick et contribuent beaucoup à notre économie. Le MRN a le mandat de gérer cette ressource publique au mieux des intérêts de la population, afin de s'assurer que cette précieuse ressource naturelle sera encore accessible à l'avenir. Pour cela, nous devons nous acquitter efficacement de nos responsabilités en matière de surveillance. Notre défi demeure la valorisation optimale de l'utilisation de nos forêts tout en tenant compte de l'avis du public et en respectant les objectifs établis conformément à *La forêt publique du Nouveau-Brunswick: Notre avenir commun.*

2.2 Offre et demande de fibre ligneuse au Nouveau-Brunswick. La réserve renouvelable de fibre ligneuse de qualité au Nouveau-Brunswick ne suffit pas à satisfaire à la demande actuelle. Par exemple, les importations, qui comblent environ 12 p. 100 des besoins de l'industrie, ne sont pas sûres et peuvent diminuer puisque les autres régions et pays augmentent leur propre utilisation de fibre. Les exigences croissantes voulant que la forêt soit gérée en fonction d'autres valeurs que la production de fibre ont également des répercussions sur les ressources renouvelables tirées des forêts de la Couronne. De plus, nous devons nous pencher sur l'excédent de fibre de moindre qualité. Notre travail consistera à trouver des marchés pour l'utilisation de la fibre de moindre qualité produite lors de la récolte de matière de qualité.

2.3 Aménagement forestier durable sur les boisés privés. Plus du tiers de l'approvisionnement en bois de la province provient de boisés privés. Notre mandat consiste à assurer un aménagement durable des boisés privés à l'échelle de la province par l'établissement de meilleurs partenariats avec les intervenants.

3. Gestion durable de la faune et diversité naturelle

- *Protéger et gérer les espèces fauniques, les habitats et la biodiversité dans tout le territoire du Nouveau-Brunswick.*
- *Assurer la gestion durable des espèces fauniques qui sont destinées à la consommation.*

Enjeux stratégiques correspondant aux buts stratégiques

3.1 Conservation des communautés végétales et animales sur les terres de la Couronne. Des stratégies ont été adoptées dans le but de gérer les ressources fauniques sur les terres de la Couronne. Outre les espèces qui suscitent traditionnellement de l'intérêt, la gestion des écosystèmes naturels comprend désormais certaines valeurs comme les espèces en péril et la biodiversité. Nous avons pour défi de constamment évaluer l'efficacité de nos stratégies.

3.2 Conservation des communautés végétales et animales sur les terres privées. Même si les terres de la Couronne sont gérées de manière à maintenir une gamme de communautés végétales et animales, nous devons nous intéresser davantage aux terres privées car elles constituent la moitié de la province. Notre travail consiste à encourager et à promouvoir la conservation des communautés végétales et animales sur les terres privées, y compris les valeurs liées à la biodiversité et aux espèces en péril, grâce à une approche axée sur le partenariat et l'intendance.

3.3 Mise en œuvre de la stratégie des zones naturelles protégées. Un réseau provincial de zones naturelles protégées a été établi afin de protéger la biodiversité. L'élaboration de plans de gestion et l'établissement de nouveau sites considérées dans l'analyse à filtre fin sont prioritaires pour la mise en oeuvre de la stratégie.

4. Protection des ressources

- *Protéger nos terres et nos ressources naturelles contre les usages non autorisés.*
- *Protéger les forêts du Nouveau-Brunswick contre les incendies, les insectes et les maladies.*

Enjeux stratégiques correspondant aux buts stratégiques

4.1 Demande accrue de services d'application de la loi. Le rôle que joue le MRN en matière de protection des ressources englobe diverses responsabilités, dont : la protection des ressources fauniques et halieutiques, le vol de bois, la gestion des pistes motorisées et non motorisées, la surveillance de la conformité aux ententes d'utilisation des terres et l'application de la loi pour le compte d'autres organismes. Le défi que nous avons à relever consiste à déployer les ressources financières et humaines limitées dont nous disposons en vue de répondre à la demande croissante en matière de protection des ressources, tout en continuant à améliorer la prestation des services d'application de la loi.

4.2 Protection de nos forêts contre les incendies, les insectes et les maladies. Pour atteindre nos objectifs concernant la gestion durable des ressources pour les produits ligneux et non ligneux (comme la diversité des espèces, les types de peuplements forestiers et la répartition des classes d'âge), nous devons réduire la vulnérabilité de la forêt face aux incendies, aux insectes et aux maladies. Cette mesure comprend l'intégration de nouvelles technologies en matière de prévision et de planification d'interventions, et l'adoption de programmes de lutte appropriés. La tâche consiste à assurer un niveau de protection acceptable avec des ressources financières limitées. Le changement climatique et le réchauffement éventuel de la planète compliquent encore la mission consistant à protéger les forêts contre les insectes, les maladies et les incendies.

5. Collectivités autochtones

- *S'acquitter des obligations fiduciaires du gouvernement, en intégrant notamment dans la gestion des ressources naturelles les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones.*

Enjeux stratégiques correspondant aux buts stratégiques

5.1 Amélioration des relations avec les collectivités autochtones. Pour jouer notre rôle de gestionnaires des ressources naturelles dans le grand contexte des responsabilités gouvernementales, il importe beaucoup de continuer d'établir des partenariats avec les collectivités autochtones, de reconnaître les droits ancestraux ou issus de traités, et de respecter nos obligations fiduciaires.

ON TRACE la voie

6. Gestion des ressources minérales et pétrolières

- *Établir et tenir à jour une base de données géoscientifiques et minérales complète.*
- *Améliorer la position concurrentielle du Nouveau-Brunswick dans le domaine de l'exploration et de la mise en valeur des minéraux et des hydrocarbures.*
- *Assurer la mise en valeur des ressources minérales et des gisements d'hydrocarbures d'une façon responsable et propre à répondre entièrement aux besoins socioéconomiques des Néo-Brunswickois.*

Enjeux stratégiques correspondant aux buts stratégiques

6.1 Diminution des réserves de métaux de base dans le district de Bathurst. L'industrie minière est un important moteur économique pour le Nouveau-Brunswick. Les réserves de minerai de métaux communs (zinc, cuivre et plomb) s'épuisent rapidement à la mine de la Brunswick et de nouveaux gisements doivent être trouvés. Bien que le Camp minier de Bathurst ait été exploré de façon intensive à faible profondeur, il est fort possible que des gisements économiques soient trouvés à des profondeurs plus grandes au moyen de techniques d'exploration avancées. Le gouvernement a mis en place un programme pluriannuel de subvention afin d'aider l'industrie à appliquer ces techniques au Camp minier de Bathurst.

6.2 Diversification des activités d'exploration minérale. Le Nouveau-Brunswick est un bon endroit pour la recherche de métaux de base. Plusieurs gisements de ces métaux ont été découverts dans le district de Bathurst. La récente découverte d'or, de potasse et d'hydrocarbures dans d'autres régions de la province témoigne de la diversité géologique du Nouveau-Brunswick. On prévoit que ces minéraux et ces combustibles fossiles continueront de susciter un intérêt croissant par suite des succès de la prospection à ce jour. Le MRN doit acquérir des données géoscientifiques pertinentes pour soutenir la croissance des investissements de l'industrie de la prospection à l'égard de ces produits au Nouveau-Brunswick.

6.3 Positionnement du Nouveau-Brunswick comme destination pour l'exploration et la mise en valeur des ressources minérales. Le Nouveau-Brunswick se heurte à une forte concurrence lorsqu'il s'agit d'attirer les rares investissements pour l'exploration et la mise en valeur dans un marché mondial qui ne cesse de grandir. Nous devons améliorer notre position concurrentielle en rendant notre information sur les minéraux et les hydrocarbures numériquement accessible sur Internet et en assurant que notre régime de réglementation soit simplifié et efficace.

6.4 Gestion des ressources pétrolières. L'intérêt que suscitent les ressources pétrolières du Nouveau-Brunswick s'est considérablement accru depuis la construction du gazoduc par Maritimes & Northeast et la découverte et la production de gaz naturel. Afin de soutenir et d'encourager les activités d'exploration et de mise en valeur des hydrocarbures, il est essentiel d'établir un cadre de réglementation d'ensemble, moins prescriptif et plus transparent.

7. Organisation efficace et ouverte

- *Créer un milieu qui procure un sentiment de soutien et de reconnaissance à nos employés.*
- *Offrir un service de qualité à la population grâce à des politiques bien conçues et à la prestation efficace de programmes.*
- *Communiquer efficacement avec le public et les intervenants.*

Enjeux stratégiques correspondant aux buts stratégiques

7.1 Concentration sur les activités de base. Comme nos ressources humaines et financières continuent de baisser, nous devons absolument axer nos activités sur les grandes priorités du Ministère. Ces priorités doivent être bien décrites aux employés. Le Ministère devra être en mesure de s'adapter à l'évolution constante des priorités.

7.2 Ressources financières. On prévoit le maintien des restrictions budgétaires. Il faudra investir beaucoup d'argent dans les infrastructures importantes, comme les bureaux et les ponts. Il faudra également prendre en considération les nouvelles demandes de services, qui ne figurent pas encore au budget. La tâche du Ministère consistera donc à s'assurer que ses ressources sont orientées vers les grandes priorités du gouvernement.

7.3 Amélioration du rendement et de la qualité du service. Dans un contexte permanent de restriction budgétaire, il importe d'accroître l'efficacité dans la prestation des programmes et la qualité du service tout en s'adaptant au nouveau contexte de fonctionnement. Les façons possibles d'améliorer le rendement et l'uniformité sont notamment la rationalisation des systèmes, une meilleure intégration avec les opérations régionales, l'établissement de partenariats, et une plus grande éducation et sensibilisation du public.

7.4 Soutien de nos employés. Le milieu de travail se complique davantage à mesure que les employés sont de plus en plus sollicités. Il est capital de soutenir pleinement notre personnel en veillant à ce que des employés compétents occupent les bons postes, en établissant des priorités claires, en fournissant les outils et les ressources nécessaires, en offrant la formation voulue comme l'amélioration des compétences en gestion, en favorisant un contexte d'apprentissage continu et d'innovation, et en améliorant nos communications internes.

7.5 Un ministère adapté à la technologie. Nous dépendons de l'accès à des données à jour et des technologies de pointe pour faire notre travail et dispenser nos services aux clients. Nous devons continuer d'investir dans la gestion de l'information et la mise en place de services électroniques afin de pouvoir répondre aux stratégies d'affaires intégrées et aux priorités en matière de gouvernement en ligne. Notre tâche consiste à élaborer et à soutenir des façons novatrices et rentables de fournir la bonne information et technologie aux bonnes personnes, et ce, au bon moment.
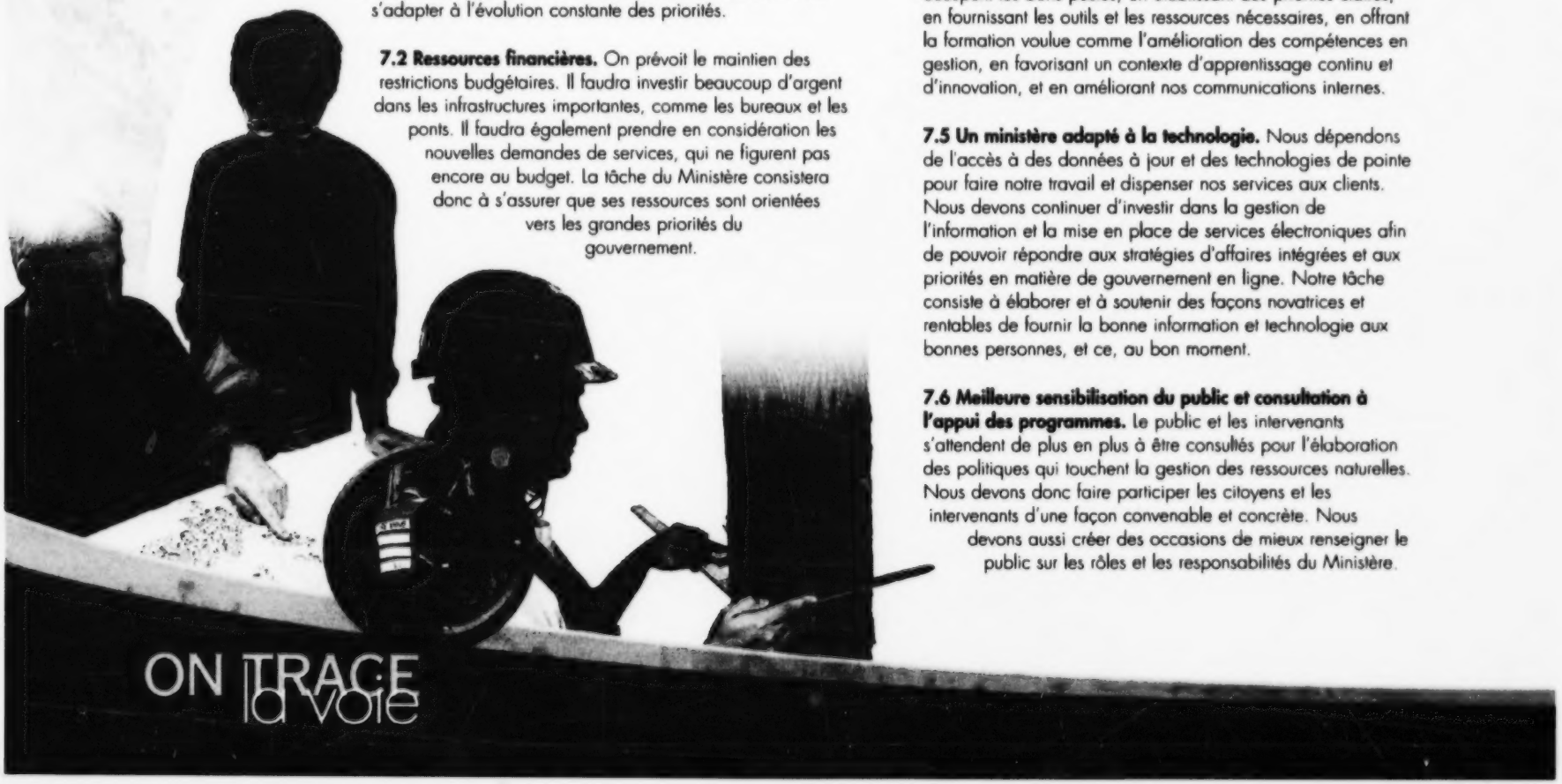
7.6 Meilleure sensibilisation du public et consultation à l'appui des programmes. Le public et les intervenants s'attendent de plus en plus à être consultés pour l'élaboration des politiques qui touchent la gestion des ressources naturelles. Nous devons donc faire participer les citoyens et les intervenants d'une façon convenable et concrète. Nous devons aussi créer des occasions de mieux renseigner le public sur les rôles et les responsabilités du Ministère.